



Mairie de  
**GARGAS**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
(Article L. 2121-25 du  
Code Général des Collectivités Territoriales)

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU MARDI 30 JANVIER 2024**

A = Délibération Approuvée / Adoptée

R = Délibération Refusée

N° DÉLIBÉRATION	OBJET	RÉSULTAT DU SCRUTIN	
		A / R	VOTE
2024-01-30-01	Conclusion d'une convention de réservation de logements et de gestion en flux avec la coopérative Grand Delta Habitat	A	Unanimité
2024-01-30-02	Action sociale au personnel communal : départ à la retraite d'un agent	A	Unanimité
2024-01-30-03	Modification de la délibération n° 2022-09-28-66 du 28 septembre 2022 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1 <sup>er</sup> janvier 2023	A	Unanimité
2024-01-30-04	Ouverture anticipée de crédits 2024 : Budget Principal Commune - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget principal communal primitif (Article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)	A	Unanimité
2024-01-30-05	Délégations d'attributions du conseil municipal au Maire (Articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT) – Modification de la délibération n° 2023-11-07-54 du 7 novembre 2023	A	Unanimité
2024-01-30-06	Demande de subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) 2024 DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement public Local) 2024 auprès de l'État pour la restructuration de la salle multi-activités du Chêne	A	Unanimité
2024-01-30-07	Reconduction du dossier de rénovation énergétique de bâtiments communaux (ensemble comprenant l'école élémentaire, le RASED, la salle polyvalente, la salle associative, la restauration scolaire, le point cyber, la bibliothèque, les espaces sportifs) - Demande de subvention auprès de l'État au titre du Fonds Vert 2024	A	Unanimité
2024-01-30-08	Aides accordées par CITEO dans le cadre de la collecte des déchets abandonnés	A	Unanimité

Affichage en mairie et mise en ligne sur  
le site internet de la commune de Gargas

Le Maire,  
Bruno VIGNE-ULMIER

le 2 février 2024

